

## Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires (2018)

### ÉCHANGES DESTINÉS AUX CHEFS DE JURIDICTION

### APPEL À CANDIDATURES

#### Contexte:

Fort du succès du programme pilote mis en œuvre en 2016 et 2017, le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) entend poursuivre et développer en 2018 les échanges spécialement dédiés aux chefs de juridiction/parquet des Etats membres de l'UE dans le cadre du Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires.

Ce programme spécial s'inscrit dans le cadre des activités de formation développées par le REFJ sur le thème du « leadership » au sein de la justice. Les échanges spécialement dédiés aux chefs de juridiction/parquet constituent un outil important pour développer les compétences des membres de la magistrature européenne en matière de gestion et de direction.

#### Format:

- Groupe cible: l'appel est adressé aux chefs de juridiction/parquet des Etats membres de l'UE.
- Durée: 3 jours de travail (minimum) pouvant être allongés à 5 jours de travail (maximum);
- Langue : langue du pays d'accueil ou langue véhiculaire (anglais ou français) ;
- Type de stage: l'échange peut être soit un échange individuel, soit un échange pour un petit groupe de 2/3 participants.
- Période: les échanges doivent se dérouler dans le courant de l'année 2018 (avant le 31 décembre 2018).

#### Contenu:

Les échanges destinés aux chefs de juridiction/parquet devront se concentrer sur les thèmes d'intérêt commun suivants :

- Sources de tension (triangle : indépendance / finances / ratio - juridiction 'Conseil de juridiction')
- « Leadership » pour les professionnels (questions de management et de développement professionnel)
- Les médias et leur influence sur la juridiction
- La gestion du changement (une juridiction doit faire preuve de cohérence mais comment assurer cette cohérence dans un environnement en mutation perpétuelle ?)
- Technologies de l'Information et de la Communication

### Conditions financières:

Les échanges destinés aux chefs de juridiction/parquet seront régis par les règles financières du Programme d'Echanges du REFJ. Conformément aux règles financières prévues dans le « Guide du Programme d'Echanges 2018 », chaque participant recevra un per diem pour ses frais de séjour à l'étranger ainsi que le remboursement de ses frais de transport entre la juridiction/le parquet d'origine et la juridiction d'accueil.

### Evaluation:

Après l'échange, tous les participants devront compléter le formulaire d'évaluation en ligne via la plateforme du Programme d'Echanges ainsi qu'un questionnaire spécifique pour les chefs de juridiction.

### Procédure de candidature:

L'appel à candidatures est diffusé par le biais des points de contact nationaux du Programme d'Echanges du REFJ dans les Etats membres de l'UE ainsi que sur le site Web du REFJ.

Les chefs de juridiction/parquet intéressés sont invités à postuler en ligne via la plateforme du Programme d'Echanges : <http://ejtn-exchange.azurewebsites.net/>.

La liste des places disponibles par pays, le niveau de juridiction et la/les langue(s) de travail peuvent être consultées dans le formulaire de candidature en ligne.

La sélection des participants est la prérogative des organisations membres du REFJ.

La date limite pour postuler est fixée au 15 décembre 2017.



*Avec le soutien financier du Programme Justice  
de l'Union européenne*